

SOCIÉTÉ DES NATIONS.Communiqué au Conseil
et aux Membres de la Société.

C.667.M.235.1924.

Genève, le 12 novembre 1924.

ORDRE DU JOUR,de la 32ème Session du ConseilRome, le 8 décembre 1924.Rapporteur.

1. Développement du droit international
Résolution de l'Assemblée.
C.659
Le Représentant de
la Suède.
2. Protection de l'enfance.
a) Reconstitution de la Commission
consultative de la traite des
femmes et des enfants, avec deux
séries d'assesseurs.
b) Prévisions concernant les crédits
nécessaires pour l'oeuvre de la
protection de l'enfance.
C.650
Le Représentant de la
Grande-Bretagne.
3. Traite des femmes et des enfants.
Invitation aux Etats de ratifier la
Convention internationale de 1921 -
Résolution de l'Assemblée.
C.651
Le Représentant de la
Grande-Bretagne.
4. Répartition des dépenses
Résolution de l'Assemblée - Rapport
de la Commission.
C.627. M.226
Le Représentant de
l'Uruguay.
5. Fédération internationale des états
pour le secours mutuel aux populations
frappées de calamités.
Désignation des Membres de la Commis-
sion préparatoire.
C.655.
Le Représentant de
l'Italie.
6. Opium.
Résolutions de l'Assemblée.
C.666.
Le Représentant de
la Suède.

Mandats.

Le Représentant de la Suède.

Rapport de la Commission des Mandats sur les travaux de sa session d'octobre.

C. 661.

Organisation d'Hygiène.

Le Représentant du Japon.

- a) Rapport du Comité d'Hygiène sur les travaux de sa 3ème session.

C. 573.

- b) Situation sanitaire des populations échangées en Grèce.

- c) Invitation adressée par le Gouvernement italien à l'Organisation d'Hygiène pour la prier de se faire représenter au Congrès international du Paludisme, (Rome, 1925)

C. 646.

Fondation d'un Institut international pour l'unification du droit privé.

Le Représentant de l'Italie.

Coopération intellectuelle.

Le Représentant de la France.

Accord relatif à l'Institut international de Paris.

Dantzig.

Le Représentant de l'Espagne.

- a) Nomination du Haut Commissaire.

C. 654.M. 233

- b) Frais encourus par le Haut Commissaire pour la consultation d'experts.

C. 660

- c) Expulsion hors de Pologne de ressortissants dantziens.

- d) Protection des intérêts, en Pologne, de ressortissants dantziens. (Affaires Ruetzen-Kositzkau et Schauer).

C. 565.

- e) Accords commerciaux conclus entre la Pologne et d'autres pays et intéressant Dantzig (question soumise conformément à l'article 6 de la Convention polono-dantzikoise du 9 novembre 1920).

Rapporteur.

Dantzig (suite)

- f) Direction des chemins de fer polonais à Dantzig.

Sarre.

Instruction publique dans la Sarre.

C.404. M.149
C.463. M.172

Le Représentant de l'Italie.

Musulmans d'origine albanaise en Grèce.

Le Représentant du Brésil.

Désignation d'un membre du Tribunal Arbitral Mixte Turco-Hellénique.

Le Représentant de l'Uruguay.

Réduction des armements.

Le Représentant de la Tchécoslovaquie.

- a) Contrôle du trafic des armes --
Fixation de la date de la Conférence.

C.658.

- b) Fabrication privée des armes.

C.662.

Arbitrage, sécurité et réduction des armements.

Le Représentant de la Tchécoslovaquie.

- a) Travaux préparatoires en vue de la Conférence pour la réduction des armements.

C.663
C.664

- b) Composition de la Commission de coordination.

C.665

- c) Date de réunion du Comité de juristes.

Droit d'investigation en vertu des Traités de Paix.

Le Représentant du Japon.

- a) Choix de l'Etat limitrophe de la Bulgarie;

C.657

- b) Désignation des présidents des Commissions d'Investigation.

Rapporteur

18. Reconstitution financière de l'Autriche.
Rapports du Commissaire général.
C. 564
C. 612
19. Reconstitution financière de la Hongrie.
Rapports du Commissaire général.
C. 585
C. 616
20. Questions relatives aux Réfugiés.
Décision du Conseil d'administration
du Bureau International du Travail.
21. Rapport à l'Assemblée sur les travaux
du Conseil. Le Représentant
du Brésil.
Examen de l'adjonction, au rapport
du Conseil, de comptes-rendus re-
latifs aux travaux de la Cour per-
manente de Justice internationale
et du Bureau International du
Travail, conformément à la proposi-
tion de l'Assemblée.
22. Virements dans le Budget. Le Représentant de
l'Uruguay.
23. Situation financière de la Société.
C. 648.
24. Nominations et démissions dans le
personnel du Secrétariat.